



Diplômé d'ingénieur Spécialité informatique
CYC9101, CYC9102, CYC9104, CYC9105

Mesures transitoires et VES
(annule et remplace l'annexe 25)

Mesures transitoires, équivalences entre les UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette, valables pour les anciens diplômés d'ingénieur en Informatique et applicables à compter de la rentrée de septembre 2019 jusqu'à août 2024.

Les mesures transitoires ci-après s'adressent aux auditeur·rice·s déjà engagé·e·s dans le diplôme d'ingénieur.

1) Cas n°1 : VES

Conformément à la note de règlement n°2019-01/DNF du 24/01/2019, les titulaires de la licence informatique ou du titre RNCP RNCP II Concepteur en architecture informatique du Cnam peuvent bénéficier de la validation d'UE du diplôme d'ingénieur en informatique. Pour ce faire, ils doivent formuler une demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence (<http://www.cnam-paris.fr/valider-mes-acquis>) qui leur accordera notamment les UE du tronc commun.

2) Cas n°2 : Mesures transitoires

Les UE acquises non susceptibles d'être valorisées dans le nouveau cursus, pourront être substituées à des UE du nouveau cursus selon les règles définies dans le tableau ci-dessous. Pour cela, une simple demande adressée par courrier électronique devra être soumise au responsable du diplôme pour validation et formalisation.

Si l'élève a validé dans l'ancien cursus	il·elle peut demander la substitution avec
RCP105 ou RCP101	UTC501 et UTC503
NSY103 ou NSY104 ou NSY014 ou SMB137	UTC502 et UTC505
NFP120 ou NFP119 ou NFP121 ou GLG105	UTC 503 et UTC504
NFE108 ou NFE113 ou NFE114 ou NFE115 ou NFP107	UTC 504 et UTC 503
RSX101 ou RSX102 ou SMB104 ou NSY116 ou SEC101 ou SEC102	UTC505 et UTC502
RSX112	UTC505 et UTC501

Attention : Une fois substituée, une UE ne peut plus être utilisée pour valider le diplôme d'ingénieur.

Attention : Certaines UEs ont changé de code dans le nouveau cursus et d'autres UE n'existent plus. Ci-dessous les règles de correspondance entre codes UE :

Les auditeur·trice·s ayant validé avant octobre 2019	valident dans le nouveau cursus
NFE113	NFP107
SMB137	SMB101
RSX207	RSX218
RSX208	RSX217
NSY116	MUX101
NSY110	MUX102
SMB117	MUX103
RSX204	MUX104
RSX205	MUX205
RSX206	MUX206
SMB104	RSX101
NFE102	6 ECTS dans le bloc de base "Système d'Information (SI)" des diplômés d'ingénieur en informatique
NFE152	6 ECTS dans le bloc de base "Système d'Information (SI)" des diplômés d'ingénieur en informatique